

**DECISION DG n° 2017-293**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 13 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 13** : A la Direction de la surveillance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Monsieur MAISON (Patrick) est nommé directeur ;
- Madame MOUNIER (Céline) est nommée directrice adjointe ;
- Madame DEBOURGES (Dominique) est nommée chef du pôle défaut qualité et rupture de stock ;
- Madame SAILLY (Anne-Charlotte) est nommée chef du pôle pilotage processus et réseaux ;
- Madame FERARD (Claire) est nommée chef du pôle sécurisation ;
- Monsieur BENKEBIL (Mehdi) est nommé chef du pôle gestion du signal. »

**Article 2** : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique MARTIN

Fait le

Directeur **général**